



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LACHUTE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 18 SEPTEMBRE 2019

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3	VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE	2
4	ACTIONS DE SUIVI	2
5	FONCTIONNEMENT DU COMITÉ.....	3
5.1	Démarche d'élargissement de la composition	3
6	SUIVI ENVIRONNEMENTAL	5
6.1	Suivi environnemental.....	5
6.2	Suivi des plaintes et des événements nuisibles.....	9
6.3	Suivi des concentrations de méthane à la surface des zones de dépôt	10
7	SUIVI DES ACTIVITÉS	12
7.1	Waste Management.....	12
7.2	Lidya Énergie	15
7.3	GSI Environnement (Englobe)	18
8	DÉMÉNAGEMENT DE PLATEFORME DE COMPOSTAGE	20
9	OUTILS ET APPROCHE POUR LES RENCONTRES AVEC LE COMITÉ ÉLARGI.....	24
10	PROCHAINE RENCONTRE	25

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Tableau des actions de suivi
- Annexe 4 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Simon Mercier, directeur général des lieux d'enfouissement technique au Québec chez Waste Management (WM), souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

Il souligne que la rencontre aura un format légèrement différent par rapport à l'habitude, dans la lignée des discussions tenues lors de la rencontre précédente, et présente Mme Camille Montreuil, de Transfert, qui prendra dorénavant les notes de la rencontre.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

Il suggère de devancer le point sur le déménagement de la plateforme de compostage, et les membres indiquent leur accord.

Puis, il demande si les membres ont des ajouts à proposer.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>J'aimerais suggérer un nouveau membre pour le Comité, afin de remplacer M. Labelle. Il réside près du LET et il est familier avec les dossiers abordés au Comité. Je l'inviterais, si cela vous convient, à se joindre à nous dès ce soir.</i>	M. Craft valide que cela convient aux membres, ce qui est le cas.
<i>Au point varia, j'aimerais faire une proposition pour l'élargissement du Comité.</i>	M. Craft suggère d'y revenir lors du point sur la démarche d'élargissement.

Ces ajouts effectués, les membres approuvent l'ordre du jour, qui figure à l'annexe 2.

3 VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Concernant le compte rendu de la rencontre du 19 juin 2019, le commentaire suivant est formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>J'aurais une petite correction à apporter : au point 6.3.1, il est indiqué que les tonnages sont ceux des mois de décembre, janvier et février, alors que ce sont ceux de mars, avril et mai.</i>	M. Craft prend note de la correction requise et remercie le membre pour sa lecture attentive.

Puis, le compte rendu est approuvé par les membres.

ACTION DE SUIVI :

- Corriger les mois des données de tonnage présentées dans le compte rendu de la rencontre précédente

4 ACTIONS DE SUIVI

M. Craft procède à la distribution du tableau des actions de suivi, qui figure à l'annexe 3.

M. Mercier suggère, pour les prochaines rencontres, de passer à un nouveau format, plus synthèse, pour la revue des actions de suivi. Afin d'alléger le contenu des rencontres, seuls les suivis requérant une mise à jour seraient présentés. Le tableau complet continuera toutefois à être distribué.

Puis, il indique que :

- Aucune plainte n'a été formulée depuis la dernière rencontre, mais que, comme convenu, les chaînes de courriel seront retirées des prochains rapports.
- Concernant les relevés de méthane en surface, le 2^e relevé de l'année a été réalisé la veille de la rencontre. Le prochain est prévu vers la fin du mois d'octobre ou le début du mois de novembre.
- Les inspections réalisées par le ministère de l'Environnement (MELCC) seront maintenant consignées dans un tableau de suivi présenté à chacune des rencontres.

- En raison de problèmes informatiques, il n'a pas été possible d'imprimer les relevés volumétriques comme demandé par l'un des membres. Ceux-ci sont affichés à l'écran et seront transmis avec le compte rendu.
- Un lien vers le rapport annuel de WM a été transmis par courriel aux membres.
- Un document de statuts de fonctionnement a été élaboré en fonction des échanges tenus à la rencontre précédente. Il sera transmis par courriel aux membres à la suite de la rencontre, pour leurs commentaires. La proposition révisée sera présentée lors de la rencontre d'intégration, pour son adoption.

ACTIONS DE SUIVI :

- Transmettre les relevés volumétriques aux membres par courriel
- Transmettre les statuts de fonctionnement aux membres par courriel, pour leurs commentaires

5 FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

5.1 DÉMARCHE D'ÉLARGISSEMENT DE LA COMPOSITION

Proposition de composition élargie

M. Craft présente une proposition de composition élargie, qui vise une bonne représentativité du voisinage et des différents groupes du milieu, ainsi que de périmètre pour définir le voisinage du site.

Ces propositions sont présentées dans la présentation visuelle de la rencontre, à l'annexe 4.

Proposition de démarche d'élargissement

M. Craft suggère de tenir une rencontre d'intégration de nouveaux membres préalablement à la prochaine rencontre régulière du Comité. Cette rencontre permettrait d'une part, de désigner les nouveaux membres, et, d'autre part, de vulgariser les opérations et suivis environnementaux réalisés sur le site, afin de faciliter l'intégration des nouveaux membres.

Les membres actuels seraient également invités à cette rencontre, tout comme les gens du voisinage désirant simplement s'informer sur les activités au site.

En fonction du calendrier proposé, les invitations seraient distribuées en octobre, pour une rencontre vers novembre.

Statuts de fonctionnement

La proposition de statuts sera transmise aux membres après la rencontre, pour une adoption lors de la rencontre d'élargissement.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La proposition de composition couvre-t-elle uniquement les membres supplémentaires?</i>	M. Craft indique que cette proposition inclut les membres actuels.
<i>Ne devrait-il pas y avoir quatre représentants de l'industrie, afin d'inclure les partenaires au site?</i>	M. Craft précise que les partenaires ne sont pas des membres à part entière du Comité.
<i>Pourquoi n'y a-t-il pas de représentant de la Ville de Mirabel?</i>	M. Craft répond que cet ajout pourrait être effectué si cela est jugé pertinent par le Comité.
<i>Ma proposition serait d'inviter un élu de Mirabel, puisque ce sont souvent ces citoyens qui subissent les conséquences des opérations. J'ai déjà contacté le conseil municipal et ils seraient intéressés à désigner un représentant.</i>	M. Craft valide que les membres sont en accord avec cette proposition, ce qui est le cas. Un représentant de la Ville de Mirabel est ajouté au tableau de composition.
<i>Nous pourrions préciser que le représentant de l'industrie doit provenir de l'industrie des eaux embouteillées, puisque c'est ce qui est exigé dans le décret.</i>	M. Mercier confirme que c'est ce qui est exigé dans le décret, et M. Craft confirme que la précision sera apportée.
<i>Le périmètre proposé me semble très bien, sachant que les vents vont d'est en ouest. Ceci dit, je me souviens d'un résident de L'Île-aux-Chats qui a formulé des plaintes dans le passé. Le rayon pourrait donc être élargi vers l'ouest.</i>	M. Desnoyers suggère de prolonger le périmètre dans le secteur de St-André.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Je confirme que les gens de St-André perçoivent des odeurs.</i>	
<i>Si j'ai bien compris, votre approche consiste à réaliser un publipostage. S'il y a des réponses dans ce secteur, cela nous confirmera la présence d'une problématique. Sinon, nous saurons qu'il n'y a pas de problème.</i>	M. Craft confirme que le rayon sera ajusté.
<i>Lors de la rencontre d'intégration, il serait bien de présenter, en plus de l'historique du site, le cadre réglementaire (PGMR, décret, REIMR).</i>	M. Craft note la proposition et indique aux membres de ne pas hésiter s'ils ont d'autres propositions.

ACTIONS DE SUIVI :

- Ajouter un représentant de la Ville de Mirabel au tableau de composition
- Dans le tableau de composition, préciser que le représentant de l'industrie provient du secteur des eaux embouteillées
- Élargir le rayon de diffusion du publipostage pour les invitations à la rencontre d'intégration vers l'ouest, pour inclure les résidents de St-André-d'Argenteuil
- Lors de la rencontre d'intégration, présenter le cadre réglementaire autour des activités au site (PGMR, décret, REIMR)

6 SUIVI ENVIRONNEMENTAL

6.1 SUIVI ENVIRONNEMENTAL

M. Desnoyers présente un portrait des différents suivis environnementaux réalisés aux mois de mai, juin et juillet 2019.

Suivi hebdomadaire des eaux rejetées au système de la Ville

Un léger dépassement en DCO a eu lieu au mois de juin, en raison du grand volume d'eau accumulé dans les bassins.

Par ailleurs, une hausse des normes en DCO et en DBO₅ a été accordée à WM par la Ville et le ministère, et ce, jusqu'à la fin de 2019. Cette autorisation est en lien direct avec l'accumulation d'eau dans les bassins survenue en raison des conditions météo du printemps dernier.

Suivi de la qualité des eaux de surface et souterraines

Lors de la dernière campagne d'échantillonnage de la qualité des eaux :

- Au niveau des eaux de surface, aucun dépassement n'a été noté.
- Au niveau des eaux souterraines, des dépassements en fer et en manganèse, tous deux présents naturellement dans les sols de la région, ont été notés. Un léger dépassement en sulfures a également été noté en amont, c'est-à-dire avant que les eaux n'aient été en contact avec le site.

Suivi des puits et stations de pompage

Concernant le suivi des concentrations d'oxygène dans les puits de captage, M. Legault explique qu'il fera une validation à savoir si le bon rapport a été transmis aux membres et si des actions correctives ont été mises en place pour les points de dépassement.

Ces informations seront acheminées aux membres après validation.

Suivi des puits de surveillance de biogaz

M. Desnoyers indique qu'un pourcentage négligeable de méthane a été noté dans l'un des puits de surveillance lors de la campagne de mai.

Suivi du biogaz dans les bâtiments et installations

M. Desnoyers rappelle que du biogaz avait été détecté dans une portion du bâtiment principal (abords de la salle de toilettes et garage) lors de la campagne précédente. Il indique que des mesures ont été mises en place, et que les résultats du suivi démontrent que la situation a été corrigée.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'augmentation des normes de l'entente en DCO et DBO₅ respecte la capacité de traitement de la Ville?</i>	Mme Daezli, directrice générale de la RIADM, répond que oui.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il y avait un problème de télémétrie à l'époque pour opérer les vannes.</i>	Mme Daezli confirme que oui.
<i>En augmentant temporairement les normes de l'entente, vous pourrez mieux respecter les charges en DBO pendant l'hiver?</i>	Mme Daezli indique que oui, c'est bien le cas.
<i>Avez-vous confiance que cette mesure réglera le problème?</i>	M. Desnoyers répond que oui, il l'espère.
<i>Est-ce un espoir ou une certitude?</i>	M. Desnoyers explique que les intempéries jouent un rôle dans la quantité d'eaux générées, et qu'il n'est pas possible de les contrôler.
<i>Le traitement des eaux est encore réalisé par la Ville?</i>	Mme Daezli répond qu'un premier traitement est réalisé sur le site, dans des bassins de sédimentation. Les eaux sont ensuite acheminées aux installations de la Ville pour leur traitement final.
<i>C'est intéressant de localiser les points d'échantillonnage du suivi des eaux sur une carte, ça nous permet de voir les tendances.</i>	
<i>Sur la vue aérienne du suivi des eaux, où est le nord?</i>	M. Craft suggère, pour les prochaines rencontres, d'ajouter une rose des vents sur les diapositives du suivi des eaux.
<i>Est-ce que les lignes bleues représentent le sens de l'écoulement des eaux?</i>	M. Mercier confirme que oui.
<i>D'où proviennent les normes applicables pour le suivi des eaux? S'agit-il de normes spécifiques pour l'enfouissement de matières résiduelles?</i>	M. Desnoyers répond qu'il fera la vérification et reviendra à ce sujet au Comité.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Je note un point où la concentration en manganèse est de 0,041 mg/L, soit significativement moins élevée qu'aux autres points. Est-ce une faute de frappe, ou cette zone est très faible en manganèse?</i>	M. Mercier confirme la donnée.
<i>Au niveau du manganèse, c'est comme si la présence du site entraînait une diminution des concentrations.</i>	Mme Daezli explique que ces données sont collectées dans les eaux souterraines qui circulent sous la couche d'argile, et qu'elle ne croit pas, pour cette raison, que la présence du site ait une incidence. Elle demande quel est le critère qui définit les valeurs à ne pas dépasser pour le manganèse, et M. Mercier indique qu'il s'agit de l'article 66 du REIMR.
<i>Est-ce que les données du bruit de fond sont connues?</i>	Puisque ces données sont indiquées dans la documentation de la Régie, Mme Daezli suggère de les retrouver pour le bénéfice du Comité, en soulignant qu'elles seront utiles pour l'interprétation des résultats.
<i>En particulier si les données en amont sont du même ordre que les données en aval.</i>	M. Mercier souligne que cette situation n'est pas spécifique au site de Lachute, et que c'est le cas partout au Québec.

ACTIONS DE SUIVI :

- Concernant les données sur les concentrations d'oxygène dans les puits de captage, vérifier si le bon rapport a été transmis aux membres et si des actions correctives ont été mises en place pour les points de dépassement
- Lors de la prochaine présentation du suivi des eaux, ajouter une rose des vents sur les diapositives
- Vérifier quel est l'encadrement réglementaire du suivi des eaux
- Présenter les données du bruit de fond pour les différents paramètres présents dans les eaux de surface et souterraines (Régie)

6.2 SUIVI DES PLAINTES ET DES ÉVÉNEMENTS NUISIBLES

M. Desnoyers indique qu'aucune plainte n'a été formulée depuis la dernière réunion. Il ajoute qu'il espère qu'il s'agit d'une indication que le site ne génère pas de nuisances importantes et ajoute que les efforts se poursuivront en ce sens, en collaboration avec EDL.

Au niveau des événements nuisibles :

- Pour Waste Management, M. Desnoyers indique qu'un avis d'odeurs a été en vigueur pendant 4 semaines, en raison de la construction de quatre tranchées de biogaz.
- Pour EDL, M. Legault présente les différents événements ayant pu générer des nuisances, et souligne qu'aucun d'entre eux n'est majeur.

Puis, M. Desnoyers rappelle la demande du Comité qu'un suivi des inspections du ministère sur le site soit réalisé. Il suggère de faire ce suivi lors de chacune des rencontres, et indique qu'aucune inspection n'a eu lieu depuis la dernière rencontre.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Aucune plainte n'a été formulée à l'intention de EDL à la suite des différents événements nuisibles?</i>	M. Legault répond que non.
<i>C'est une très bonne idée de présenter un tableau des inspections.</i>	
<i>Lors des inspections, est-ce que toutes les opérations sont visitées? Ça me semble pertinent d'inclure les visites du ministère auprès de l'ensemble des partenaires, pas seulement de WM.</i>	M. Desnoyers confirme qu'il assurera un suivi auprès des différents partenaires pour qu'ils transmettent l'information.
<i>Pourrons-nous également avoir accès aux avis de non-conformité?</i>	Mme Daezli et M. Mercier répondent que le cas échéant, l'information sera partagée avec le Comité.
<i>Si nous ne recevons pas d'information à ce sujet, c'est donc parce que les choses se passent bien, et non parce que vous dissimulez de l'information?</i>	M. Mercier confirme que c'est exact, et M. Desnoyers souligne que l'ensemble des inspections du ministère seront dorénavant partagées avec le Comité, et ce, même si le ministère ne formule pas de commentaires particuliers.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Comme Comité, nous sommes heureux d'être informés lorsque les choses se passent bien.</i>	

ACTIONS DE SUIVI :

- Pour le suivi des inspections du ministère, inclure les visites réalisées auprès de l'ensemble des partenaires
- Partager tout avis de non-conformité avec le Comité

6.3 SUIVI DES CONCENTRATIONS DE MÉTHANE À LA SURFACE DES ZONES DE DÉPÔT

M. Desnoyers présente les résultats des relevés de méthane en surface de la campagne effectués en juin 2019 :

- 15 dépassements ont été notés par rapport à la norme de 500 ppm, ce qui constitue tout de même une amélioration appréciable comparativement aux derniers rapports.
- Une majorité des dépassements sont au front de déchets, dans une zone qui, au moment de la rencontre, avait déjà été recouverte.
- Les points de dépassement 13 et 14 sont situés dans une zone où ceux-ci sont fréquents. WM travaille à optimiser le recouvrement final sachant qu'il y a peut-être des lacunes, mais cela comporte des défis techniques (ajout d'argile sur un recouvrement en argile, dans une pente).

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Ces résultats sont la preuve que le suivi porte fruit, car il y a deux fois moins de dépassements qu'avant.</i></p> <p><i>Les dépassements au front de déchets sont faciles à expliquer. Les autres le sont moins, mais cela en représente seulement 5 ou 6.</i></p> <p><i>Félicitations.</i></p>	<p>M. Desnoyers souligne que cette amélioration est visible, notamment par le peu de plaintes reçues. Il félicite notamment EDL pour cette amélioration, et rappelle qu'un travail de longue haleine a permis d'en arriver à ces résultats.</p>
<p><i>N'avez-vous pas ajouté un collecteur vertical l'an passé à cet endroit?</i></p>	<p>M. Legault répond que non.</p>
<p><i>Il n'y a pas des collecteurs horizontaux dans ce secteur?</i></p>	<p>M. Legault répond que c'est peut-être le cas, mais il n'est pas certain de leur élévation et de la façon dont ils ont été enfouis.</p>
<p><i>Cela aurait donc été mal fait?</i></p>	<p>M. Legault confirme que oui.</p>
<p><i>Il n'y a rien d'économique ou de rapide qui pourrait être fait pour corriger la situation? En allant travailler sous le terrain et en intervenant sur le colmatage, on interviendrait de part et d'autre.</i></p>	<p>M. Legault répond que l'aménagement de collecteurs latéraux nécessite beaucoup d'excavation, de sorte qu'il est souvent préférable de procéder pendant la construction. Il n'est pas certain de l'impact qu'aurait autant d'excavation dans cette zone.</p>
<p><i>Au fond, il y a une zone où il n'y a pas de collecteurs.</i></p>	<p>M. Legault indique qu'il est en effet possible qu'il y ait eu, dans le passé, un nombre insuffisant de collecteurs qui ont été installés.</p> <p>M. Craft demande si une carte est disponible avec l'ensemble des collecteurs, et M. Legault indique que oui.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il serait intéressant de superposer la carte des collecteurs avec les relevés de surface.</i>	<p>M. Desnoyers conclut en expliquant qu'avec la nouvelle ingénierie utilisée par WM de fonds de cellules en pierre, le captage est largement optimisé.</p> <p>Ainsi, la situation sera réglée complètement pour les prochaines cellules.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Lors de la prochaine présentation des relevés de surface, superposer les résultats à un plan des collecteurs

7 SUIVI DES ACTIVITÉS

7.1 WASTE MANAGEMENT

Pour le suivi des activités, M. Mercier présente d'abord le rapport sur le tonnage reçu au site pour le dernier trimestre. Il rappelle que les rapports de tonnage étaient normalement remis aux membres en format papier, et valide que l'envoi peut être réalisé par courriel.

Puis, il présente les faits saillants du rapport annuel transmis au ministère :

- Une figure présentant la progression des opérations d'enfouissement, incluant des informations sur :
 - Le recouvrement final du site
 - La zone actuellement en opération
 - Le recouvrement intermédiaire, réalisé sur les pentes entre le fond de cellule et la zone en opération, fait d'un recouvrement journalier et d'une couche d'argile.
- Le sommaire des matières résiduelles reçues au site (459 866,68 tonnes entre le 1^{er} novembre 2017 et le 31 octobre 2018).
- Le résumé des campagnes d'échantillonnage pour le suivi des eaux :
 - Aucun dépassement noté pour les eaux de surface
 - Certains dépassements pour les eaux souterraines (pour certains paramètres présents naturellement dans le milieu)
 - Présentation des charges contenues dans les eaux prétraitées

M. Desnoyers poursuit avec le suivi des opérations au site :

- L'exploitation est présentement réalisée à la cellule 3-2.
- Plus de la moitié de sa hauteur finale est atteinte, ce qui permettra de compléter une légère section de la légère 3-1 qui n'était auparavant pas accessible.
- La construction de la cellule 3-3 est terminée :
 - Construction du chemin d'accès, fait de matières résiduelles, en cours
 - Prête à être mise en service (devrait être fait d'ici la prochaine rencontre)
- De nouvelles tranchées de biogaz pourraient être aménagées vers le mois de décembre.

Il suggère, pour les prochaines rencontres, de préparer une présentation plus détaillée des opérations.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quels sont vos besoins, en tonnes, en matières de recouvrement journalier? J'ai l'impression que les quantités reçues excèdent vos besoins.</i>	M. Mercier indique que de bonnes couches de matériaux sont nécessaires pour recevoir des camions, qui circulent sur les déchets. Les sols contaminés utilisés pour le recouvrement journalier doivent répondre à des règles de perméabilité, et une couche située entre 200 et 600 mm de matériel doit être mise chaque jour.
<i>Le lendemain, vous n'enlevez pas le recouvrement journalier, c'est bien cela? Vous continuez à déposer des déchets par-dessus?</i>	M. Mercier confirme que c'est bien le cas, et c'est pour cette raison que le tonnage reçu pour le recouvrement journalier correspond environ au quart du tonnage total reçu au site.
<i>Vous dites que les sols contaminés doivent atteindre une certaine perméabilité, sinon vous devez les enlever?</i>	M. Mercier confirme que c'est bien le cas, conformément à l'article 42 du REIMR.
<i>Cela forme donc une sorte de millefeuille de couches étanches?</i>	M. Mercier précise que c'est l'inverse : les couches ne doivent pas être étanches, sinon cela créerait des cellules à l'intérieur de la cellule, et ce n'est pas l'objectif.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>De quoi dépend la quantité de sols utilisée?</i>	M. Mercier indique que cela dépend de plusieurs facteurs : le matériel disponible, les équipements disponibles, la situation sur le site. Par exemple, le vendredi, WM s'assure de réaliser un meilleur recouvrement, sachant que le site sera fermé pendant deux jours.
<i>Est-ce que ces méthodes ont changé au cours des dernières années?</i>	M. Mercier répond que WM a instauré ces bonnes pratiques lors de son arrivée au site.
<i>Est-ce la raison pour laquelle vous recevez beaucoup de sols?</i>	M. Mercier répond que oui. Autrement, WM devrait importer du sable, ce qui entraînerait une perte de volume du site utilisé pour l'enfouissement.
<i>Ce serait aussi une dépense.</i>	M. Mercier confirme que cela représenterait un coût, et ce, même si WM prenait du sable provenant du site.
<i>Chaque soir, il y a donc une couche de matières perméables en surface.</i>	Mme Daezli explique que les matières ont une certaine perméabilité, afin de ne pas bloquer les biogaz.
<i>Le recouvrement intermédiaire, c'est différent?</i>	M. Mercier confirme que oui.
<i>Ainsi, au niveau des matières reçues, certaines ne sont pas comptabilisées dans la limite de 500 000 tonnes.</i>	M. Mercier confirme qu'en effet, environ 140 000 tonnes (matériaux pour le recouvrement journalier) ne sont pas comptabilisées dans la limite autorisée.
<i>Pendant combien de temps la nouvelle cellule sera-t-elle en opération?</i>	M. Desnoyers répond qu'elle sera en opération pendant environ 3 ans.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Sur la vue aérienne, le monticule en gris, c'est du recouvrement final?</i>	M. Desnoyers indique que la vue aérienne n'est pas complètement à jour. D'ici la prochaine réunion, une partie du toit de la cellule 3-1 sera également recouvert. Lors de la prochaine rencontre, WM apportera une vue aérienne bonifiée, avec la délimitation des différentes zones.
<i>À quel moment la revégétalisation de cette zone est-elle prévue?</i>	M. Desnoyers indique qu'en fonction du tonnage reçu actuellement, le recouvrement devrait être terminé pour la fin de l'année, de sorte que la revégétalisation irait en début d'année prochaine. Si le temps le permet, cela pourrait toutefois avoir lieu avant l'hiver.
<i>C'est superbe cette photo, on n'a jamais vu ça.</i>	M. Desnoyers explique que WM a l'intention d'inclure plus de photos aux présentations, pour mieux vulgariser l'information.

ACTIONS DE SUIVI :

- Acheminer les rapports de tonnage aux membres par courriel
- Lors de la prochaine rencontre, avoir une vue aérienne bonifiée, avec la délimitation des différentes zones
- Inclure des photos aux présentations pour vulgariser l'information

7.2 LIDYA ÉNERGIE

M. Legault poursuit avec le suivi des activités de Lidya Énergie.

D'abord, il précise que l'entreprise EDL Énergie est propriétaire et exploitante de Lidya Énergie depuis deux ans, mais que les installations étaient actives depuis beaucoup plus longtemps. EDL est implantée en Australie, au Royaume-Uni et en Amérique du Nord.

Puis, il présente plusieurs mesures d'amélioration mises en place et à venir au site, par exemple :

- Un gestionnaire régional basé au Canada et un second technicien (biogaz) ont été embauchés.

- Des patrouilles quotidiennes ont lieu pour identifier les odeurs et les problèmes du système de collecte de gaz.
- EDL a l'intention d'acquérir un programme informatique spécialisé afin de colliger différentes données et faciliter grandement la gestion des puits.
- EDL se prépare à l'arrivée du temps froid avec plusieurs mesures de prévention du colmatage des tuyaux, telles que la mise en place de gaines chauffantes.

Enfin, il revient sur le plan de construction pour 2019, constitué de trois phases :

- Phase 1 – presque terminée
 - Raccordement de 16 puits horizontaux à leur extrémité
 - Captage débuté
 - Compresseur d'air installé
 - Tuyaux restent à être terminés, afin d'activer les pompes à air sur le site
- Phase 2 – débutera fin septembre
 - Installation d'un collecteur afin de relier l'extrémité nord des puits horizontaux (tuyau permanent, contrairement à ceux de la phase 1 qui sont temporaires)
- Phase 3 – débutera fin septembre
 - Installation de réservoirs de séparation des condensats (améliorera la capacité à évacuer les liquides dans les tuyaux)
 - Forage de puits verticaux supplémentaires (seront terminés d'ici la fin 2019)

En 2019, ces travaux représentent des investissements de 1,8 M\$.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Sera-t-il possible d'avoir accès à l'information sur les biogaz au fur et à mesure?</i>	M. Legault confirme qu'il sera possible de partager les tendances avec les membres.
<i>Si je comprends bien, WM enfouit les déchets, et EDL aménage les canalisations pendant l'enfouissement?</i>	M. Legault précise que WM aménage les conduites horizontales et qu'EDL les connecte à son système. Après le recouvrement final, c'est EDL qui fore les puits verticaux et qui assure la gestion des gaz.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Dans ce système, y a-t-il des pompes? Si oui, qui s'en occupe?</i>	<p>M. Legault indique qu'EDL gère les pompes pour le biogaz. WM gère également certaines pompes destinées au lixiviat, puisqu'elle assure la gestion de ces eaux.</p> <p>Cela dit, EDL est chargée de gérer le lixiviat qui s'infiltré dans les tuyaux pour le biogaz, afin d'augmenter leur capacité et s'assurer d'éviter toute problématique au niveau de la centrale. Elle achemine ensuite ces eaux à WM.</p> <p>M. Craft ajoute que les rôles mutuels des intervenants seront clarifiés lors de la rencontre d'intégration.</p>
<i>Est-ce qu'un contrôle des déchets est effectué sur le site pour s'assurer que le processus de putréfaction sera enclenché?</i>	<p>M. Desnoyers indique que cela se fait naturellement, en fonction de la température et de l'humidité.</p>
<i>On m'a déjà dit qu'un équilibre dans l'air est nécessaire pour générer du compost.</i>	
<i>De toute façon, il y a de moins en moins de matières organiques.</i>	
<i>Les carcasses et les résidus de déchetage (fluff) des automobiles, ça doit bien se biodégrader un jour?</i>	<p>M. Mercier précise que c'est principalement les matières organiques qui, à court terme, généreront du biogaz.</p> <p>M. Legault ajoute que c'est là l'importance du recouvrement final imperméable, puisque le méthane généré par les matières peut entraîner une déflagration lorsqu'il entre en contact avec l'oxygène de l'air.</p>
<i>Qu'est-ce qui colmate les tuyaux, est-ce du lixiviat?</i>	<p>M. Legault confirme que oui.</p>
<i>Est-ce que le tuyau est lisse?</i>	<p>M. Mercier répond que oui.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Que faites-vous exactement en terme de maintenance au niveau des tuyaux?</i>	M. Legault explique qu'une pression d'eau est injectée à une extrémité et qu'une aspiration est réalisée à l'autre, de manière à récupérer les débris.

ACTIONS DE SUIVI :

- Présenter les tendances des résultats recueillis sur les biogaz (EDL)
- Lors de la rencontre d'intégration, clarifier les rôles des différents partenaires au site

7.3 GSI ENVIRONNEMENT (ENGLOBE)

M. Bédard présente les travaux réalisés depuis la rencontre de juin :

- Poursuite de la mise à niveau du site de compostage, avec des réparations complémentaires
- Tamisage final de la portion de la plus ancienne (2017) presque terminé
- Déplacement et retournement de l'andain des arrivages de 2018
- Espace libéré pour accueillir les intrants de l'automne 2019 et de l'hiver 2020

Puis, il rappelle qu'un projet pilote a été amorcé au début 2019 afin d'utiliser les matières organiques triées à la source (SSO) comme matériel de recouvrement journalier alternatif au LET de Lachute. 4 700 m³ de matières sur les 20 000 m³ prévues au projet pilote (sur 12 mois) avaient été sorties au moment de la rencontre. En parallèle, des prises de mesure sont réalisées afin de réaliser un contrôle environnemental. Le prochain échantillonnage est prévu à l'automne 2019.

Le tableau des intrants est présenté. M. Bédard rappelle que les membres ont demandé, à la rencontre précédente, de présenter des données comparatives selon les années. Ces données n'étaient pas prêtes pour la présente réunion, mais le seront pour la prochaine. Globalement, les totaux sont plus élevés pour l'été 2019.

Aucune plainte liée aux opérations de compostage n'a été enregistrée au cours de la dernière période.

Les prochaines étapes et les nouveautés sont les suivantes :

- Obtention de la certificat BNQ pour le compost en juillet 2019

- Poursuite du projet pilote sur les SSO : compilation des mesures effectuées, analyse préliminaire.
- Pour la construction et l'exploitation d'un centre de traitement de sol, pour laquelle une demande de certificat d'autorisation est en cours, des modélisations des émissions atmosphériques ont été transmises le 13 septembre au ministère.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Y a-t-il des risques que les données du contrôle environnement pour le projet pilote soient confondues avec les biogaz ou le front de déchet?</i>	M. Bédard répond que non. Les mesures sont très localisées, et la firme externe qui prend les échantillons mesure également le bruit de fond afin de bien faire la distinction.
<i>Si j'ai bien compris, il s'agit ici de matières organiques.</i>	M. Bédard explique que les SSO lixivient moins que le compost. Ce sont des substances peu actives, qui ne peuvent entrer dans le processus de compost. Mme Daezli précise que les SSO entrent au site depuis 2008 environ, et que cela génère certaines problématiques. C'est pourquoi la RIADM souhaite les utiliser comme matériel de recouvrement, mais doit démontrer au ministère que cela peut fonctionner.
<i>En cas de précipitations sur les piles, est-ce que le lixiviat est capté?</i>	M. Bédard répond que oui, au même titre que le lixiviat généré ailleurs. Celui-ci est toutefois généré en quantité moins importante que pour les matières régulières.
<i>Vous êtes encore dans la phase d'essai?</i>	M. Bédard indique qu'Englobe produit des extraits de valeur commerciale en quantité notable, et ce, pour la première fois cette année.
<i>Est-ce que c'est une firme externe qui a réalisé la modélisation? Tient-elle compte des vents et de la présence de bâtiments?</i>	M. Bédard précise que les modèles à utiliser sont règlementés par les autorités. Les résultats présentent différents rayons autour du site.
<i>J'imagine que cela est requis pour toutes les demandes de certificats d'autorisation?</i>	M. Bédard confirme que oui.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Au niveau du centre de traitement de sol, comment les procédés se comparent-ils avec ce qui est fait par WM?</i></p>	<p>M. Bédard indique que le traitement serait différent de ce qui est actuellement réalisé au LET, mais qu'il s'agit d'un processus qu'Englobe réalise dans d'autres régions, à Montréal-Est par exemple.</p> <p>Pour des raisons commerciales, Englobe reçoit essentiellement des sols B-C, mais serait également autorisé à recevoir des sols de niveau D.</p> <p>M. Craft valide si les sols plus fortement contaminés pourraient être acheminés chez Englobe, être traités sur place, puis être acheminés chez WM, ce que confirme M. Desnoyers, en précisant que WM n'est pas autorisé à recevoir des sols plus contaminés que les sols C.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Dès la prochaine rencontre, présenter le sommaire des intrants en comparant les données avec celles des années précédentes (Englobe)

8 DÉMÉNAGEMENT DE PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Mme Andréa Daezli, de la RIADM, indique qu'elle a rencontré le ministère de l'Environnement afin de discuter du déménagement de la plateforme de compostage. En effet, celle-ci est actuellement située sur le site, mais avec l'aménagement des cellules qui progresse, un nouvel emplacement doit être identifié.

Voici les grandes lignes du projet :

- La RIADM sera propriétaire de la nouvelle plateforme, mais elle devra probablement être opérée par un sous-traitant.
- La nouvelle plateforme devra être construite vers l'été 2021 afin d'être prête en 2022 (incluant le déplacement des piles sur la nouvelle plateforme), afin d'assurer la continuité du service.
- Les études ont débuté et la demande de certificat d'autorisation est présentement en cours (devrait être prête en octobre).

- Le choix de la nouvelle localisation a été déterminé par plusieurs contraintes, en lien avec :
 - Le schéma d'aménagement actuel, qui nécessite entre 3 à 5 ans pour être modifié
 - La présence de milieux humides au nord de la propriété
 - D'éventuelles demandes d'autorisation à effectuer auprès de la CPTAQ
 - La présence de terres privées au sud de la propriété
- En tenant compte de ces contraintes, la solution présentement étudiée serait de déplacer la plateforme sur les cellules fermées du site.

Puis, elle demande si les membres ont des préoccupations en lien avec ce projet. Elle précise déjà que la RIADM pourrait préparer des simulations visuelles s'il y a un intérêt à cet effet.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Je suppose qu'il y a des puits en surface à cet endroit?</i>	Mme Daezli confirme que oui.
<i>À l'heure actuelle, la plateforme est-elle opérationnelle?</i>	M. Bédard répond que oui.
<i>Qui est visé par le certificat d'autorisation?</i>	Mme Daezli explique qu'Englobe a le certificat d'autorisation pour la plateforme actuelle, mais que la construction de la nouvelle plateforme en requerra un nouveau. M. Bédard ajoute que l'équipe d'Englobe appuie la Régie pour la préparation du certificat d'autorisation.
<i>Englobe pourrait être appelé à gérer la nouvelle plateforme.</i>	Mme Daezli explique que le contrat de service n'est pas encore attribué, mais que l'équipe d'Englobe appuie la Régie dans la demande d'autorisation.
<i>On parle de quel volume de matières reçues?</i>	Mme Daezli indique que le volume actuel est de 30 000 m ³ par année, et que ce volume serait le même avec la nouvelle plateforme.
<i>Cela représente environ 1000 camions dans l'année?</i>	Mme Daezli indique que la question devra être posée à Englobe. Un suivi sera réalisé à la prochaine rencontre.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La préoccupation qui me vient en tête est celle du camionnage.</i>	Mme Daezli indique que le nombre de camions n'augmentera pas avec ce projet. Il reste à savoir de quelle façon ils accéderont au site.
<i>Je ne comprends pas l'urgence de la situation. C'est parce que vous manquez d'espace?</i>	Mme Daezli explique qu'il s'agit d'assurer une continuité du service, dans le contexte où des contrats sont déjà en cours avec les municipalités membres de la Régie ou de la MRC.
<i>Vous saviez depuis un moment que cette situation allait arriver, ce n'est pas une surprise.</i>	Mme Daezli répond que la Régie est au courant depuis la reprise des activités d'Englobe, vers mai 2016.
<i>Pourquoi on n'a pas commencé à regarder des scénarios dès ce moment? Cette situation m'apparaît bousculée.</i>	Mme Daezli demande à la membre de préciser ses préoccupations.
<i>Je déteste être placée devant les faits accomplis.</i>	M. Craft suggère que la Régie fasse une présentation, lors d'une prochaine rencontre, des différents scénarios possibles, avec leurs avantages et inconvénients. Mme Daezli confirme que cela lui convient.
<i>Si ce scénario ne fonctionne pas, avez-vous un plan B?</i>	Mme Daezli confirme que oui, mais que la Régie considère, comme le ministère d'ailleurs, que le scénario proposé est la meilleure solution.
<i>Quels devraient être les délais pour l'obtention des autorisations?</i>	Mme Daezli répond que ce sera entre 6 mois et 2 ans. M. Craft indique qu'il comprend la préoccupation du Comité de recevoir de l'information avant le dépôt de la demande. Il demande si l'information sur les différents scénarios sera partagée avant le dépôt de la demande de certificat d'autorisation, ce que Mme Daezli confirme.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'en est-il des terres au nord?</i>	Mme Daezli explique que la Régie est autorisée à y construire la nouvelle plateforme, mais que ces terrains comportent des milieux humides, qui devraient alors être compensés en vertu d'une nouvelle réglementation. Les inventaires détaillés sont toutefois encore à réaliser.
<i>Serait-il possible qu'il y ait des contraintes pour ces terrains?</i>	Mme Daezli indique que des questionnements sont en suspens sur la façon de développer les différents terrains disponibles, et qu'une discussion pourrait avoir lieu avec la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ). Un échange de terrains pourrait avoir lieu. Mme Daezli indique que les membres peuvent la contacter directement s'ils veulent des informations supplémentaires. Elle transmettra, en parallèle, une carte avec les différents scénarios qui ont été envisagés.
<i>Au niveau de l'intégration visuelle, quel est le cadre réglementaire? Connaître ces contraintes nous permettrait de mieux évaluer l'effet du projet.</i>	Mme Daezli répond qu'il n'y a pas de contrainte réglementaire au niveau de la plateforme. Si les citoyens ont des préoccupations à cet égard, ils peuvent communiquer le tout par courriel, et des demandes pourront être faites auprès des consultants pour intégrer le tout dans la demande de certificat d'autorisation.

ACTIONS DE SUIVI :

- Vérifier le nombre de camions qui entrent au site de compostage chaque année (Englobe)
- Transmettre de l'information aux membres sur les scénarios étudiés pour l'emplacement de la nouvelle plateforme de compostage (sur une carte) (Régie)

9 OUTILS ET APPROCHE POUR LES RENCONTRES AVEC LE COMITÉ ÉLARGI

M. Craft questionne les membres sur leur appréciation de la rencontre, et notamment des nouveaux outils qui ont été développés.

Les commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Personnellement, je suis d'accord à poursuivre avec une présentation visuelle, cela sauve du papier. J'aimerais toutefois continuer à recevoir la documentation détaillée, afin de pouvoir effectuer des comparaisons avec les années précédentes.</i>	
<i>Je trouve intéressant de recevoir les relevés volumétriques en format papier. J'apprécie aussi la suggestion formulée précédemment de superposer ces relevés avec les collecteurs, cela va nous aider à visualiser les opérations. C'est très prometteur.</i>	M. Mercier confirme que l'action de suivi sur la distribution des relevés volumétriques en format 11 x 17 est maintenue pour la prochaine rencontre.

Puis, M. Craft suggère, pour alléger les prochaines rencontres, de passer à une approche thématique, qui est déjà utilisée pour les autres sites exploités par WM. Les différents documents détaillés continueraient toutefois à être transmis, comme ils l'étaient jusqu'à présent.

Il présente une proposition de calendrier annuel, et souligne qu'il y aura toujours une ouverture pour que les membres puissent poser des questions sur la documentation reçue, même si la thématique associée ne figure pas à l'ordre du jour.

Le format des rencontres serait le suivant :

- Une thématique principale
- Des points statutaires, à chacune des rencontres : suivi des opérations, suivis environnementaux, suivi des visites

En fonction du calendrier annuel proposé, la rencontre de décembre constituerait un bilan de l'année.

Les membres indiquent leur accord avec la proposition.

M. Craft souligne que cette proposition sera également présentée lors de la rencontre d'intégration, et que les membres pourront également formuler des commentaires à ce moment.

Les commentaires suivants sont encore formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>C'est une très bonne idée.</i>	
<i>Je crois qu'il serait pertinent de prévoir un mécanisme pour le renouvellement des membres, en cas d'absences répétées.</i>	M. Craft propose qu'un suivi soit réalisé après deux absences consécutives pour vérifier l'intérêt du membre à poursuivre son engagement.
<i>On pourrait alors contacter l'organisme pour vérifier s'ils souhaitent nommer un autre représentant, pour accélérer le renouvellement.</i>	M. Craft répond que oui. Dans le cas des sièges occupés par des groupes, il serait également possible de relancer d'autres organismes.
<i>S'il y a des absences répétées, c'est peut-être qu'il n'y a pas d'intérêt.</i>	M. Craft explique qu'il est normal qu'un tel comité se renouvelle régulièrement.

ACTION DE SUIVI :

- À la prochaine rencontre, apporter les relevés volumétriques en format papier

10 PROCHAINE RENCONTRE

M. Mercier remercie les membres pour leur participation et indique que la prochaine rencontre régulière du Comité aura lieu le 11 décembre. Une rencontre d'intégration aura lieu avant celle-ci, et la date précise reste à déterminer.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Aucune date n'a encore été déterminée pour la rencontre d'intégration?</i>	M. Craft indique que la première étape était de valider l'approche auprès du Comité. Le processus sera maintenant enclenché avec toute la diligence possible.
<i>Si possible, nous aimerions recevoir le compte rendu rapidement, d'ici 2 ou 3 semaines. Il sera plus facile de se remémorer les discussions.</i>	M. Mercier répond que cela fait partie des engagements de WM.
<i>Est-ce que les diapositives seront rendues disponibles?</i>	M. Craft répond qu'elles feront partie de l'annexe.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 21 h 30.

Camille Montreuil
Rapporteuse de la réunion